



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21/09/2023
Convocation du 15/09/2023

1

Place de la mairie – 58210
Tél : 03 86 39 81 94
Mail : mairie.menou@wanadoo.fr

L'an 2023, le 21 SEPTEMBRE à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni en la mairie de Menou, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mmes et M. BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - RAVAUD Véronique – DEWEERDT – GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël – MASSON Angélique - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Formant le quorum des membres présents

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

Heure Début de séance : 18h30

Approbation du compte - rendu de la dernière séance Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **DECISIONS MODIFICATIVES**
 - SUBVENTION DETR - Virement de crédit au compte 1321
 - EMPRUNT - Virement de crédit aux comptes 1641 et 66111
- **DEMANDE DE SUBVENTION « CONTRAT DE TERRITOIRES »**
- **TARIF DE LOCATION : BARNUMS DE LA COMMUNE**
- **TARIF DE VENTE : BROCHURE HISTORIQUE SUR MENOU**
- **MODIFICATION REGIE DE RECETTES avenant n°8**
- **CONVENTION FABRIQUE DE L'EMPLOI ET DES TERRITOIRES**
- **REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE**
- **PROJET DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE – BAIL AVEC LA SOCIETE TOTEM**

Informations et questions diverses

- **Enedis implantation poteau**

DELIBERATIONS

2023-032 DM n° 2 : SUBVENTION DETR - Virement de crédit au compte 1321

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le Budget de la commune afin de pouvoir inscrire en recette investissement la subvention DETR de 72500 € notifiée par arrêté 2023 DIPIM – 158. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de procéder au virement de crédits de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

SENS	chp	compte	nature	montant	SENS	chp	compte	nature	montant
DEPENSES	011	60612	Energie et Electricité	- 1 000 €	RECETTES	21	1321	Subventions d'investissement d'Etat	+ 72 500 €
DEPENSES	011	6064	Fournitures administratives	+ 500 €	RECETTES	021	021	Virement de la section fonctionnement	- 72 500 €
DEPENSES	011	60622	carburant	+ 1 000 €					
DEPENSES	011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	+ 72 000 €					
DEPENSES	023	023	Virement à la section investissement	- 72 500 €					

POUR :10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNE DE MENOU

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2023

2023-033 DM n° 3 : EMPRUNT - Virement de crédit aux comptes 1641 et 66111

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la grande rue, le contrat d'emprunt a bien été signé et que 10% de la somme empruntée de 60000€, soit 6000€, ont été débloqués par le prêteur. Il convient de procéder à une décision modificative sur le Budget de la commune afin de pouvoir inscrire en dépenses investissement et fonctionnement les crédits pour assurer les remboursements à venir. Les 90% restant de 60000 € seront demandés au moment la période des travaux. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de procéder au virement de crédits de la manière suivante :**

SECTION FONCTIONNEMENT
SECTION INVESTISSEMENT

SENS	chp	compte	nature	montant	SENS	chp	compte	nature	montant
DEPENSES	011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	- 730 €	DEPENSES	16	1641	emprunts	+ 510 €
DEPENSES	66	66111	intérêts	+ 220 €	RECETTES	021	021	Virement de la section fonctionnement	- 510 €
DEPENSES	023	023	Virement à la section investissement	- 510 €					

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023-034 DEMANDE DE SUBVENTION « CONTRAT DE TERRITOIRES »

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du financement du projet d'aménagement de la Grande rue, la commune peut prétendre obtenir une subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL « Contrat de territoires » En application de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau plan de financement exposé ci-dessous
- **SOLLICITE** le conseil départemental au titre de la Subvention « Contrat de territoires » à hauteur de **31 750 €**
- **INDIQUE** que le projet d'aménagement de la Grande rue est inscrit en opération d'investissement au Budget primitif de 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Coût prévisionnel HT de l'opération	290 000,00 €
Subvention DETR / DSIL	72 500,00 €
Subvention Amendes de police - sollicitée	32 000,00 €
Subvention Conseil régional BFC Programme « Envi »	18 810,00 €
Subvention Contrat de territoires sollicitée	31 750,00 €
autofinancement	134 940,00 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023-035 TARIF DE LOCATION : BARNUMS DE LA COMMUNE

Madame le maire propose au conseil de fixer le prix de location des BARNUMS. **Après en avoir délibéré le conseil FIXE** le prix à 50 € le barnum

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Délibération reportée **TARIF DE VENTE : BROCHURE HISTORIQUE SUR MENU**

2023-036 MODIFICATION REGIE DE RECETTES avenant n°8

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de modifier les articles suivants de la régie de recette:

- **ARTICLE 4 : liste des recettes suivantes pouvant être encaissées dans la régie de la commune**

location de la salle communale
entrées de spectacles
Concessions de cimetière
Concessions cavurnes
Buvette - restauration
Dons divers au titre de la commune
Taxe d'affouage

Frais d'enlèvement de dépôts illicites
Cautions des locataires des logements communaux
Ventes de bois
Photocopies
Enveloppes
Location de barnums

- **ARTICLE 11 : le montant maximum d'encaissement que le régisseur principal peut conserver est fixé à 1500 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2023-037 CONVENTION FABRIQUE DE L'EMPLOI ET DES TERRITOIRES

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer sur la mise en œuvre de dispositions d'insertion sociale dans le cadre du Marché public pour l'aménagement de la grande rue, afin de favoriser la promotion de l'emploi et lutter contre l'exclusion. Elle propose au conseil de valider une convention avec la FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES qui en tant que structure animatrice du Pôle Clauses Sociales, accompagnera la commune dans la mise en place, le suivi de l'application du dispositif et veillera à son respect par les titulaires du Marché public. La commune s'engagera à verser une contribution de 669€ TTC à la FABRIQUE DE L'EMPLOI ET TERRITOIRES pour le fonctionnement du service. **Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité ACCEPTE les termes de la convention et autorise le maire à la signer.**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2023-038 REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité:

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public et membre de l'observatoire de l'éthique publique ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- . Monsieur Vincent THULARD, magistrat administratif.

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ; **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ; **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ; **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

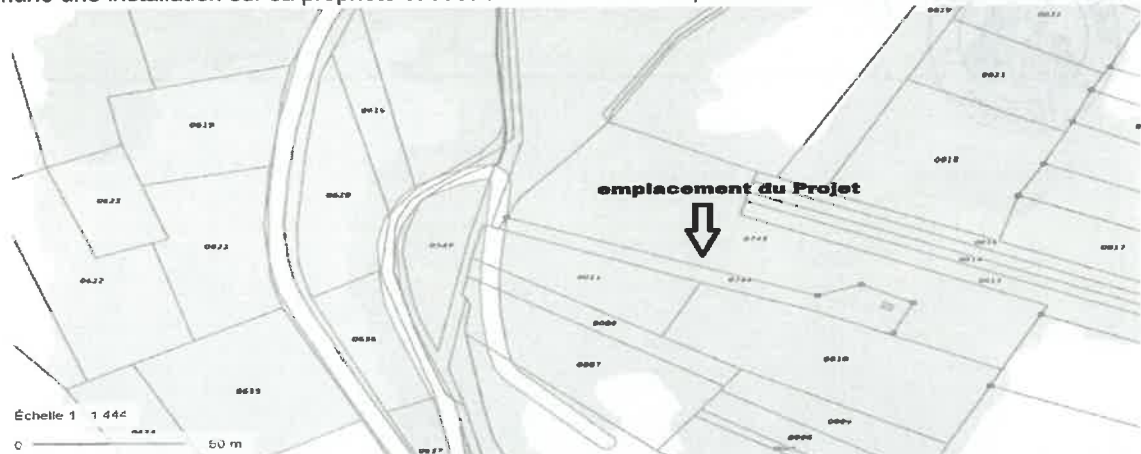
POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2023-039 PROJET DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE – BAIL AVEC LA SOCIETE TOTEM

En vue du déploiement du réseau mobile 4G, l'opérateur Orange a informé la commune de son souhait d'installer une station de radiotéléphonie sur son territoire en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité. A cet effet, l'opérateur a proposé à la commune une installation sur sa propriété cadastrée section A n° 743, située Lieudit la Tête ronde.



Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé entre la commune et la société Totem, filiale d'Orange, et maître d'ouvrage du projet. **Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :**

- **accepte** la mise à disposition d'une emprise d'environ 60 m² sur la parcelle communale cadastrée A n°743, sise lieu-dit LA TETE RONDE, à MENOUE, au profit de la société Totem, filiale d'Orange. L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 700€ nets, actualisé chaque année de 1%. La durée du bail est fixée à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans ;
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tout document afférent.

POUR : 10

CONTRE : 0




ABSTENTION : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **ENEDIS IMPLANTATION POTEAU:** emplacement prévu rue au bout de la rue St Siméon afin de renforcer la ligne électrique – travaux en prévision entre le 3 et 13 octobre 2023
- **REPAS DES AINES :** le Dimanche 17 décembre 2023
- **NOEL DES ENFANTS :** le samedi 23 décembre 2023
- **REUNION DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT :** les maires du val du Sauzay se sont réunis et Menou peut prétendre à une subvention de 5007€ euros qui sera soumise prochainement au vote des conseillers départementaux. Sera débattue lors d'un prochain conseil municipal l'opportunité de l'affecter aux travaux de la grande rue.
- **LAVE VAISSELLE DE LA SALLE COMMUNALE :** hors service ; vu l'urgence, un achat est prévu chez JPM à Donzy.
- **TRAVAUX GRANDE RUE :** des travaux de renouvellement de conduites et branchements en agglomération dans la GRANDE RUE ont débuté du 1^{er} SEPTEMBRE 2023 au 30 OCTOBRE 2023
- **SFR FIBRE OPTIQUE :** Madame le maire a fait des réclamations au sujet des dysfonctionnements permanents sur la commune par 2 courriers recommandés, des mails et s'est rapprochée de la sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

SIGNATURES :

<p>Le Maire</p> <p>Véronique RAVAUD</p>  	<p>La Secrétaire de Séance</p> <p>Catherine COLLETTE</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------